



## LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent avoir des revenus fiscaux de référence (année n-2) qui ne dépassent pas les plafonds suivants :



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources Zone B1	Plafonds de ressources Zones B2 et C
1	37 581 €	32 672 €
2	56 169 €	43 633 €
3	67 517 €	52 470 €
4	80 874 €	63 346 €
5	95 739 €	74 518 €
6	107 737€	83 983 €
Pers. supplémentaire	12 004€	9 368€

## LE LOGEMENT

- Occupé à titre de résidence principale
- Ayant fait l'objet d'un agrément par les services de l'état
- Un prix au m<sup>2</sup> qui ne doit pas dépasser :
  - **3 803,28 € TTC** sur les communes situées en zone B1
  - **3 320,09 € TTC** sur les communes situées en zone B2
  - **2 902,31 € TTC** sur les communes situées en zone C



## AVANTAGES FISCAUX



- Exonération de taxe foncière pendant 15 ans
- Tva à taux réduit 5,5%
- Cumulable avec un PTZ et un prêt Accession d'Action Logement